

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, 100 fr. par an... Trente-sixième Année — N° 365

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINES, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix... et rue Notre-Dame-des-Victoires, 23, à Bruxelles.

ROUBAIX, LE 30 DÉCEMBRE 1891

LA POLITIQUE DE LA TURQUIE ET LA PAIX

Le gouvernement ottoman vient de faire publier une note pour expliquer la nature des rapports de la Turquie avec les puissances et notamment avec la Russie.

On a attribué à tort, dit la note officielle, un caractère politique à certains actes du simple courtoisie internationale.

La note dit, comme conclusion, que cette attitude de stricte impartialité, de neutralité loyale, a été toujours la règle de conduite de l'Empire ottoman.

Nous avons cru devoir analyser cette note officielle, parce qu'elle nous paraît définir fort bien l'attitude de la Turquie et donner des indications précises sur la politique du Sultan.

Le Sultan veut le maintien de la paix, parce qu'il sait que la paix est nécessaire à la Turquie pour réparer ses forces et assurer son relèvement économique et financier.

Quand la Turquie affirme qu'elle a un respect scrupuleux pour les traités internationaux, on peut la croire sur parole, car ce sont ces traités qui la protègent.

Ceux qui souhaitent le maintien de la paix européenne ne peuvent qu'être satisfaits de voir le Sultan observer une attitude de neutralité absolue entre les puissances.

Et personne en Europe n'aurait le pouvoir d'arrêter une configuration générale, si le Sultan cessait d'être, par délégation de l'Europe, le gardien loyal de l'Orient et le gardien vigilant du Desphère.

LES FUNÉRAILLES DE MGR FREPPEL

Angers, 29 décembre, 3 heures soir. — C'est Mgr Lecocq, évêque de Nantes, qui a fait la levée du corps dans la crypte de l'évêché.

ROUBAIX, LE 30 DÉCEMBRE 1891

LA POLITIQUE DE LA TURQUIE ET LA PAIX

Le gouvernement ottoman vient de faire publier une note pour expliquer la nature des rapports de la Turquie avec les puissances et notamment avec la Russie.

On a attribué à tort, dit la note officielle, un caractère politique à certains actes du simple courtoisie internationale.

La note dit, comme conclusion, que cette attitude de stricte impartialité, de neutralité loyale, a été toujours la règle de conduite de l'Empire ottoman.

Nous avons cru devoir analyser cette note officielle, parce qu'elle nous paraît définir fort bien l'attitude de la Turquie et donner des indications précises sur la politique du Sultan.

Le Sultan veut le maintien de la paix, parce qu'il sait que la paix est nécessaire à la Turquie pour réparer ses forces et assurer son relèvement économique et financier.

Quand la Turquie affirme qu'elle a un respect scrupuleux pour les traités internationaux, on peut la croire sur parole, car ce sont ces traités qui la protègent.

Ceux qui souhaitent le maintien de la paix européenne ne peuvent qu'être satisfaits de voir le Sultan observer une attitude de neutralité absolue entre les puissances.

Et personne en Europe n'aurait le pouvoir d'arrêter une configuration générale, si le Sultan cessait d'être, par délégation de l'Europe, le gardien loyal de l'Orient et le gardien vigilant du Desphère.

LES FUNÉRAILLES DE MGR FREPPEL

Angers, 29 décembre, 3 heures soir. — C'est Mgr Lecocq, évêque de Nantes, qui a fait la levée du corps dans la crypte de l'évêché.

PARIS, 29 DÉCEMBRE. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

LES FUNÉRAILLES DE MGR FREPPEL

Angers, 29 décembre, 3 heures soir. — C'est Mgr Lecocq, évêque de Nantes, qui a fait la levée du corps dans la crypte de l'évêché.

PARIS, 29 DÉCEMBRE. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

LES FUNÉRAILLES DE MGR FREPPEL

Angers, 29 décembre, 3 heures soir. — C'est Mgr Lecocq, évêque de Nantes, qui a fait la levée du corps dans la crypte de l'évêché.

PARIS, 29 DÉCEMBRE. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

LES FUNÉRAILLES DE MGR FREPPEL

Angers, 29 décembre, 3 heures soir. — C'est Mgr Lecocq, évêque de Nantes, qui a fait la levée du corps dans la crypte de l'évêché.

PARIS, 29 DÉCEMBRE. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

Le ministre de la guerre a fait signer un décret au titre duquel sont maintenus dans leur commandement actuel MM. les généraux de division, commandants de corps, etc.

LES FUNÉRAILLES DE MGR FREPPEL

Angers, 29 décembre, 3 heures soir. — C'est Mgr Lecocq, évêque de Nantes, qui a fait la levée du corps dans la crypte de l'évêché.

BOURSE DE PARIS DU 30 DÉCEMBRE 1891

Table of stock market data for Paris, 30 Dec 1891. Columns include Cours précédents, Valeurs, Cours d'aujourd'hui, Cours de la veille.

BOURSE DE LILLE DU 30 DÉCEMBRE 1891

Table of stock market data for Lille, 30 Dec 1891. Columns include Valeurs, Cours d'aujourd'hui, Cours de la veille.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
A la Commission du Budget. — La douzième provisoire
Paris, 30 décembre. — Après avoir entendu M. Rouvier, la Commission, revenant sur sa décision d'hier, a chargé M. Caragne de déposer son rapport sur le projet de voter un douzième provisoire au début de la séance, et sans demander la discussion immédiate.

BOURSE DE LILLE DU 30 DÉCEMBRE 1891

Table of stock market data for Lille, 30 Dec 1891. Columns include Valeurs, Cours d'aujourd'hui, Cours de la veille.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Siège du 30 décembre
Présidence de M. Floquet, président
La séance est ouverte à 9 heures 20.
M. Caragne, rapporteur général du budget, a lu son rapport sur le projet de loi portant : 1° ouverture, sur l'exercice 1892, de crédits supplémentaires et extraordinaires, et montant à 466,383,433 fr. ; 2° autorisation de percevoir, pendant le même exercice, les impôts indirects et les revenus publics prévus aux lois existantes ; 3° autorisation de percevoir les contributions directes et taxes et assimilées, établies pour l'exercice 1892 par la loi du 30 juillet 1891.

LES MARCHÉS A TERME

BOUBAIX-TOURCOING. — Les cours restent soutenus.
On a enregistré 35.000 k. comme suit :
Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing. — Bienes-Ayres type 1 : sur février, 5,000 k. à 4.70 ; sur juin, 5,000 k. à 4.75 ; sur juillet, 5,000 k. à 4.77 1/2 ; ensemble 15,000 k.
Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing. — Bienes-Ayres type 1 : sur janvier, 5,000 k. à 4.65 ; sur février, 5,000 k. à 4.70 ; ensemble 10,000 k.
ANVERS. — Les cours continuent à progresser, mais la tendance est calme.
Total de la journée 100,000 k.
LEIPZIG. — Marché ferme aux cours précédents. Ventes 45,000 k.

Cours de clôture au comptant du 30 Décembre

Table of closing stock market data for Paris, 30 Dec 1891. Columns include Cours précédent, Valeurs, Cours du jour.

Cours de clôture au comptant du 30 Décembre

Table of closing stock market data for Lille, 30 Dec 1891. Columns include Cours précédent, Valeurs, Cours du jour.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Siège du 30 décembre
Présidence de M. Floquet, président
La séance est ouverte à 9 heures 20.
M. Caragne, rapporteur général du budget, a lu son rapport sur le projet de loi portant : 1° ouverture, sur l'exercice 1892, de crédits supplémentaires et extraordinaires, et montant à 466,383,433 fr. ; 2° autorisation de percevoir, pendant le même exercice, les impôts indirects et les revenus publics prévus aux lois existantes ; 3° autorisation de percevoir les contributions directes et taxes et assimilées, établies pour l'exercice 1892 par la loi du 30 juillet 1891.

LES MARCHÉS A TERME

BOUBAIX-TOURCOING. — Les cours restent soutenus.
On a enregistré 35.000 k. comme suit :
Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing. — Bienes-Ayres type 1 : sur février, 5,000 k. à 4.70 ; sur juin, 5,000 k. à 4.75 ; sur juillet, 5,000 k. à 4.77 1/2 ; ensemble 15,000 k.
Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing. — Bienes-Ayres type 1 : sur janvier, 5,000 k. à 4.65 ; sur février, 5,000 k. à 4.70 ; ensemble 10,000 k.
ANVERS. — Les cours continuent à progresser, mais la tendance est calme.
Total de la journée 100,000 k.
LEIPZIG. — Marché ferme aux cours précédents. Ventes 45,000 k.